

Ville de Nivelles

Calendrier 2012 des collectes de déchets



Fostplus 

Ensemble > Trions bien > Recyclons mieux

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
PMC	6 - 20	3 - 17	2 -16 - 30	13 - 27	11 - 25	8 - 22	6 - 20	3 - 17 - 31	14 - 28	12 - 26	9 - 23	7 - 21
Papiers-cartons	27	24	23	20	18	15	13	10	7	5	2 - 30	28
Ordures ménagères	Chaque semaine en fonction des zones décrites au verso											
Encombrants	Enlèvements sur demande (voir au verso)											

Pour de plus amples renseignements sur les collectes de déchets, voir au verso.

Remarques importantes :

- Les collectes commencent **dès 6 h du matin**. Prière de sortir vos déchets la veille **à partir de 20 h**.
- Placez-les à **un endroit bien visible** pour les collecteurs.
- **S'ils ne sont pas collectés**, contactez l'IBW au plus tard le lendemain. Tout appel parvenant après ce jour ne sera plus nécessairement pris en compte.
- En cas de travaux, déposez vos déchets **en début de chantier**.
- Les collectes peuvent ne pas être assurées si les voiries sont inaccessibles pour cause de verglas ou d'enneigement.

Un problème concernant les collectes de déchets
ou les bulles à verre ?

Contactez l'IBW
(Intercommunale du Brabant wallon).

0800 49 057
valmat@ibw.be



Horaires et adresse de votre parc à conteneurs

Rue de l'Artisanat (zoning), 1400 Nivelles, T 067 84 30 53

- **Horaire d'hiver (du 01.11 au 31.03)** : du lundi au samedi de 10 h à 17 h 15.
- **Horaire d'été (du 01.04 au 31.10)** : du lundi au vendredi de 11 h à 18 h 15.
le samedi de 10 h à 17 h 15.
- **Jours de fermeture** : les dimanches, les jours fériés légaux,
le **27.09.2012**, le **02.11.2012** et le **26.12.2012**.

Maximum 2 m³ par visite et 5 m³ par mois !

Vous pouvez y déposer vos papiers-cartons, emballages PMC, bouteilles, flacons et bocaux en verre transparent, encombrants, déchets verts, inertes, métaux, piles, bouchons de liège, textiles, bois, équipements électriques et électroniques, déchets spéciaux des ménages, huiles et graisses de friteuses, huiles de moteurs, pneus, amiante-ciment et plâtres.

Suivez le guide de tri des emballages papiers-cartons et verre

Papiers-cartons

Sacs en papier et boîtes en carton, journaux, revues, dépliants, livres, papier à lettre et pour imprimantes

Interdit

Papiers et cartons souillés ou gras, papier cellophane, papier et sachets en aluminium, papier peint

Collecte en porte-à-porte*

*ou via le parc à conteneurs.

Remarques

- Enlevez le film plastique des publications
- Maximum 1 m³
- Ficelez vos piles de papiers ou mettez-les dans des caisses en carton, bien fermées de max. 15 kg.

A jeter dans la poubelle classique

Bouteilles, bocaux et flacons en verre transparent

Aucun autre objet en verre

Verre incolore

Verre coloré

Interdit

Verre résistant aux hautes températures (ex. plats allant au four, plaques en vitrocéramique), porcelaine et céramique, récipients en terre cuite, opaline et cristal, verre plat tel que vitres et miroirs, ampoules et tubes néon

A déposer dans les bulles*

*ou via le parc à conteneurs.

Remarques

- Séparez le verre incolore du verre coloré
- Entièrement vide
- Ni couvercle ni bouchon

A déposer au parc à conteneurs

Remarque

Ne laissez rien traîner autour des bulles à verre ! Les dépôts sauvages sont passibles de sanctions.

Le tri parfait, on y est presque. www.trionsmieux.be

Le logo Point Vert sur un emballage indique que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Cela ne dit rien sur la recyclabilité du produit ou de son emballage et ce n'est pas une instruction de tri.

Suivez le guide de tri des emballages PMC

Bouteilles et flacons en Plastique

Aucun autre emballage ou objet en plastique

Emballages Métalliques

Aussi : aérosols alimentaires et cosmétiques, plats et barquettes en aluminium, couvercles et bouchons métalliques

Cartons à boissons

Collecte en porte-à-porte* dans le sac PMC

*ou via le parc à conteneurs.

Remarques

- Entièrement vide
- Volume maximum : 8 litres
- Pas de bidons en plastique accrochés aux liens de fermeture du sac PMC

Interdit

Tous les autres emballages et objets en plastique (pots, barquettes, sacs en plastique, films...), frigolite et papier aluminium

A jeter dans la poubelle classique

Remarques

- Les emballages qui ont contenu des substances toxiques ou corrosives sont interdits dans le sac bleu
- Les seringues sont à déposer au parc à conteneurs

Ville de Nivelles

Collectes des ordures ménagères

Zone 1 : Tous les lundis

Abbé Michel Renard (rue)	Cardinal Mercier (rue)	Cura (rue du)	Eglise de Baulers (rue de l')	Lebon (rue François)	Mugnets (allée des)	Trichot (rue du)
Alzémont (rue d')	Castelain (rue)	Danganou (rue)	Ermitage (rue de l')	Leveque Auguste (rue)	Nations Unies (square des)	Trigodet (avenue)
Artisanat (rue de l')	Cense Brulée (allée de la)	De Burtlet (avenue)	Ferne Detry (allée de la)	Liberté (avenue de la)	Notre-Dame (parvis)	Trou du Bois (chemin du)
Aubépines (allée des)	Cense du Colombier (allée de la)	Delcroix (rue et square)	Ferme du Chapitre (rue de la)	Lilas (rue des)	Palais (rue du)	Vert Chasseur (rue du)
Aviation (avenue de l')	Chambille (rue)	Ferdinand)	Foriest (chemin du)	Liserons (allées des)	Plancenoit (rue de)	Village (rue du)
Baron Seutin (square)	Chambourées (allée des)	Delvaux (rue Laurent)	Gare (rue et avenue de la)	Long Fétu (allée du)	Pommiers (clos des)	Vivier (rue du)
Baulers (place de)	Chamont (rue et chemin de)	Demulder (rue)	Général Leman (rue)	Longue Boutelle (rue)	Primevers (allée des)	Warichet (rue)
Berthels (rue Théodore)	Chène (rue du)	Déportés (rue et place des)	Gilbert (allée Lucien)	Lossignol (rue)	Reine Astrid (avenue)	Wavre (ancienne chaussée de)
Biloché (chemin de la)	Chemette (chemin du)	Deux Sociétés Nationales (rue des)	Haneliquet (rue)	Maillebotte (rue de la)	Résistance (boulevard de la)	Wavre (chaussée et chemin de)
Binet Leton (rue Marie)	Cité Jardin	Déversoir (rue du)	Hayons (chemin des)	Malgras (chemin du)	Roses (allée des)	Wavre (vieux chemin de)
Bleuets (allée des)	Clair Soleil (avenue du)	Dinant (rue de)	Heures Claires (rue des)	Maubille (rue)	Sainte-Anne (chemin)	Willame (rue Georges)
Bon Air (chemin)	Coquelicots (allée des)	Ecoles (rue des)	Hulencourt (chemin de)	Maxile (chemin)	Saules (chemin des)	Witterzee (chemin de)
Bonaparte (allée)	Croix Hayette (chemin de la)	Églantines (allée des)	Labiwé (rue)	Merly (rue du)	Thines (place et chemin de)	Yser (square de l')
Cailloux (rue aux)	Culot (rue du)		Lannoy (chemin de)	Moulin au Bleu (rue)		

Zone 2 : Tous les mardis

Aglane de Nivelles (Clos)	Charleroi (faubourg de)	Fief de Rognon (rue)	Industrie (rue de l' - partie nord du contournement)	Monde (avenue du)	Relevée (allée de la)	Tramontane (rue de la)
Alizés (rue des)	Clarisse (rue)	Fonderie (rue de la)	Jacquemart (allée du)	Monseigneur Cardijn (rue)	Roblet (rue)	Travail (rue du)
Alouettes (allée des)	Commerce (rue du)	Fonds Avaux (allée)	Jack Gondry (allée)	Mont Cheval (allée)	Roitelets (rue des)	Trois Tilleuls (allée des)
Ancienne Barrière (allée de l')	Communes (rue et Chemin des)	Fontaine l'Evêque (chemin de - partie nord du contournement)	Lagasse (rue)	Namur (chaussée de)	Rouges-Gorges (allée des)	Vanderveide (rue Emile)
Aquilon (rue de l')	Compart (chemin et rue)	Fontaine Michaux (rue de la)	Les Huttes	Namur (faubourg de)	Sainte-Gertrude (clos)	Vert Baty (rue du)
Athénée (rue de l')	Coulombier (allée du)	Fragne (allée de la)	Le Vallois (allée)	Palettes (rue des)	Saint-Pierre (rue)	Vert Chemin (rue du)
Bouvreuils (allée des)	Croix de Lorraine (rue de la)	Franc Etou (allée du)	Levant (rue du)	Pécrot (chemin du)	Seneffis (Vieux chemin de)	Vertes Haies (rue des)
Brisé (rue de la)	Croix de Malte (rue de la)	Frères Grislein (rue des)	Loups (rue aux)	Pinsons (allée des)	Septentrion (rue du)	Vieille Cour (chemin de la - partie nord du contournement)
Buisson aux Loups (rue)	Croix Gabriel (rue de la)	Général Jacques (avenue)	Maigré Madame (rue)	Ploche (allée du)	Solidarnosc (rue)	Willy Chauffourreau (allée)
Caille (rue de la)	Delfosse (rue)	Grand Peine (chemin)	Mathieu (avenue Jules)	Pré au Lait (allée du)	Stoisy (chemin de)	Zéphyr (rue du)
Caurus (rue du)	Escavère (chemin de l' - partie nord du contournement)	Grives (allées des)	Merles (allée des)	Procession (chemin de la)	Tienne à Deux Vallées (rue)	
Centenaire (avenue du)	Euros (rue de l')	Hirondelles (rue des)	Mésanges (allée des)	Progrès (rue du)	Tinctoris (allée Johannes)	
Charleroi (chée de - partie nord du contournement)			Mistral (rue du)	Quatre vents (place des)	Tour de Guet (avenue de la)	
				Recherche (rue de la)	Tour Renard (allée de la)	

Zone 3 : Tous les mercredis

Abbé Goffin (avenue)	Bornival (chemin de)	Eglise de Monstreu (rue de l')	Happart (rue du)	Montifaut (chemin de)	Rif tout d'ju (rue)	Tillaine (clos)
Ardenelle (chemin de)	Boulvint (rue)	Enfant (rue de l')	Hautes Hurées (rue des)	Moulin (rue du)	Ronquères (chemin et rue de)	Tombeur (rue Henri)
Arquennes (chemin d')	Braine le-Comte (chaussée de)	Espautôle (rue de l')	Hiernoulet (chemin)	Moulin des prés (allée)	Sablons (allée du)	Tourette (allée de la)
Barbette (chemin)	Braine-le-Comte (vieux chemin de)	Feluy (chemin de)	Inradji (rue de l')	Moulin Godron (clos)	Sainte-Barbe (rue)	Tricot (rue Evrard)
Batterie (boulevard de la)	Briqueterie (rue de la)	Fourneau (chemin)	Laid Patard (chemin du)	Orival (chemin d')	Saint-Pierre (rue et chemin)	Vieux Bassin (rue du)
Baudémont (chemin de)	Broc à l'Aye (allée)	Gendarme (rue du)	La Rochelle	Pauwels (rue Henri)	Samiette (rue)	Wailles (Hameau des)
Berger (chemin du)	Canart (rue Félicien)	Grambais (chemin de)	Lebon (rue Fidèle)	Panier Vert (rue du)	Scohy (allée Ursmar)	Warchimont (allée de)
Bois d'en Bas (rue et chemin du)	Centre (rue du)	Grand Bailli (chemin du partie nord)	Lebon (rue Hubert)	Petit Gendarme (chemin du)	Soignies (faubourg et chaussée de)	
Bois Saint-Sépulcre (chemin et sentier du)	Combattants (rue des)	Guillemins (rue des)	Mons (chaussée de)	Plantin (rue du)	Sources (allée des)	
Bon Air (chemin)	Dewandelaer (allée Frans)	Hal (chaussée de)	Mons (faubourg de)	Posty (allée du)	Spinoint (allée du)	
			Monstreu (chemin et rue de)	Ri des Corbeaux (rue du)		

Zone 4 : Tous les jeudis

Abreuvoir (place de l')	Bosquet (rue du)	Coq (rue du)	Géant (rue du)	Marlet (rue)	Pré Lorette (allée)	Seutin (rue)
Agneau (chemin de l')	Braille (rue L.)	Coquelets (rue et venelle des)	Gillard Heppé (rue)	Masson (allée Arthur)	Prêtres (rue des)	Soignies (rue de)
Al'Gaille (rue)	Brasseurs (rue des)	Coquerne (rue)	Grand Bailli (chemin du - partie sud du contournement)	Messager d'Anvers (rue du)	Profession (rue de la)	Sotriamont (rue de)
Albert 1 ^{er} (place)	Bratislava (rue des)	Couterelles (allées des)	Grand-Place	Métiers (rue des)	Récollets (rue des)	Souris (rue aux)
Albert et Elisabeth (avenue)	Brique (rue de la)	Crinquaille (chemin)	Grillaert (rue Octave)	Mons (rue de)	Religion (rue de la)	Souvenir (esplanade du)
Allemagne (avenue de)	Bruxelles (chaussée de)	De Lalleux (Place Emile)	Grosse Pompe (impasse de la)	Montagne du Parc (rue)	Rèves (chemin de)	Spilmont (chemin de)
Amsterdam (rue d')	Bruxelles (rue et faubourg de)	Dodaine (boulevard de la)	Guenette (chemin de la)	Mont-St-Roch (rue du)	Riga (rue de)	Stockholm (rue de)
Ange (rue de l')	Bruxelles (vieux chemin de)	Dublin (rue de)	Güthenberg (rue J.)	Namur (rue)	Rome (rue de)	Tallin (rue de)
Arbalétriers (boulevard des)	Budapest (rue de)	Edison (rue Thomas)	Helsinki (rue d')	Neuve (rue)	Ronce (chemin de la)	Vaches (chemin des)
Archers (boulevard des)	Canoniers (rue des)	Enseignement (rue de l')	Hututu (chemin du)	Paquette (rue)	Royal (chemin)	Vaillampont (avenue de)
Argayon (rue de l')	Caupain (allée Albert)	Escavère (chemin de l' partie sud du contournement)	Industrie (rue de l' - partie sud du contournement)	Paradis (rue du)	Saint-André	Van Pee Charles (boulevard)
Argent Cour (chemin d')	Charleroi (chée de - partie sud du contournement)	Étève (rue de l')	Italie (avenue d')	Paris (rue de)	Sainte-Anne (faubourg)	Varsovie (rue de)
Arts (rue des)	Charleroi (rue de)	Évêché (rue de l')	Jardin Rompu (impasse du)	Pêcheurs (rue des)	Sainte-Anne (rue)	Vas-Y-Vir (rue)
Athènes (rue d')	Château (chemin du)	Fleur de Lys (boulevard)	Jeuniaux (avenue Léon)	Peduzzi (place)	Sainte-Gertrude (rue)	Vieille Cour (chemin de la - partie sud du contournement)
Batterie (boulevard de la)	Cheval Godet (rue)	Fontaine l'Evêque (chemin de - partie sud du contournement)	Juifs (rue des)	Petit Baulers (chemin du)	Saint-Georges (rue)	Vieilles Prisons (rue des)
Bayard (rue)	Choraux (rue des)	Fonteneau (rue du)	Lisbonne (rue de)	Petit Gabriel (square)	Saint-Jean (rue)	Vienne (rue de)
Béguinage (rue du)	Comptoir (impasse du)	France (avenue de)	Londres (rue de)	Phare (venelle le)	Saint-Roch (venelle)	Violette (rue de la)
Bell (rue Graham)	Conceptionnistes (rue et impasse)	Frères Piersaux (rue des)	Madrid (rue de)	Pont Gotissart (rue du)	Sanspoux (rue Octave)	Wauters (rue Joseph)
Berlin (rue de)	Copenhague (rue de)		Maîtrise (rue de la)	Porte Rouge (impasse de la)	Schiffelers Lambert (place)	Wellington (chemin)
Bléval (rue)				Poulées (rue des)	Science (rue de la)	Wichet (rue du)
Bois (chemin du)				Prague (rue de)		

S'il s'agit d'un jour férié, la collecte sera assurée le lendemain !!!

Les sacs doivent être sortis la veille du jour de la collecte **après 20 heures** ou le jour de la collecte **avant 6 heures** du matin.

Placez-les visiblement sur la voie publique et employez les sacs réglementaires de la Commune.

Collectes des déchets encombrants

Pour l'évacuation de ces déchets, les habitants sont invités à se rendre au parc à conteneurs (voir adresse au recto). Si vous êtes dans l'incapacité de vous rendre au parc à conteneurs (objets trop lourds ou trop grands, pas de véhicule adapté), vous pouvez appeler l'IBW (Intercommunale du Brabant wallon) au n° gratuit : **0800 49 057**. L'appel sera enregistré (coordonnées, types de déchets, volume,...) et un rendez-vous sera fixé dans les semaines qui suivent. Pour éviter tout dépôt sauvage, les déchets devront être triés et sortis pour l'heure fixée, au plus tôt le jour de la collecte à 7 h. Le prix de l'enlèvement est fixé à 10 € pour les 2 premiers m³. Un m³ supplémentaire pourra être évacué au prix de 10 €. Le maximum autorisé est donc de 3 m³ pour un prix de 20 €. Les habitants devront être présents lors de l'enlèvement afin d'effectuer le paiement comptant et de signer un bon d'enlèvement. En cas d'absence, de non-paiement ou de non-conformité des déchets, aucun enlèvement ne sera réalisé !



Accepté à la collecte des encombrants

Tout objet trop grand et/ou trop lourd pour entrer dans un sac poubelle !

Et qui reste dans des limites acceptables pour le collecteur :

volume total maximum : 2 m³ - poids inférieur à 50 kg - taille inférieure à 3 m x 1,5 m

Grands objets en plastique (bassines, seaux, meubles, tables, chaises, gouttière en PVC, etc.)

Grands objets en métal (bassines, seaux, meubles, tables, chaises, vélos, etc.)

Grands objets en bois (meubles, portes, chaises, châssis, meubles en rotin, etc.)

Grands objets en métal (bassines, seaux, meubles, tables, chaises, vélos, etc.)
Grands objets en bois (meubles, portes, chaises, châssis, meubles en rotin, etc.)
 Tapis, matelas, fauteuils, divans, etc.
Verres plats (miroirs, vitres, carreaux, etc.) (à bien emballer, pensez aux collecteurs !)
Souches, troncs d'arbre et branchages inférieurs à 3 m de long et bien ficelés en fagots.
Equipements électriques et électroniques (lave-vaisselle, lave-linge, frigo, etc.)
Grands objets inertes (lavabos, cuvettes de wc et bacs)
 Pneus



Refusé à la collecte des encombrants

Si vos déchets ne correspondent pas à la définition d'un encombrant, nous serons dans l'incapacité de les enlever. Vous serez contraints de les reprendre et de les orienter vers la filière appropriée.

Inutile de mettre des déchets dans des sacs dans des sacs poubelles réglementaires et présentez-les lors des collectes d'ordures ménagères ! Vos encombrants sont mis en centre d'enfouissement technique (décharge). Respectez l'environnement en veillant à ne pas y mettre :

- des déchets qui peuvent être recyclés et/ou valorisés

- des déchets dangereux devant être traités de manière spécifique

TYPE DE DECHET REFUSE	COMMENT LES EVACUER ?	TRAITEMENT PREVU
Petits déchets entrant dans un sac poubelle	→ Sac poubelle d'ordures ménagères (collecte chaque semaine)	Incinération avec récupération d'énergie
PMC	→ Sac poubelle PMC bleu (collecte toutes les 2 semaines)	Recyclage
Papiers-cartons	→ Collecte toutes les 4 semaines	Recyclage
Bouteilles, flacons et bocaux en verre	→ Bulles à verre ou parcs à conteneurs	Recyclage
Déchets verts : tontes de pelouse, feuilles, ...	→ Compostage et broyage à domicile → Parcs à conteneurs (si < 2 m ³) → Plate-forme de compostage de l'IBW à Virginal 067 64 68 77 (si > 2 m ³)	Compostage
Petits déchets inertes : briquillons, briques, tuiles, carrelages, béton, ...	→ Parcs à conteneurs (si < 2 m ³) → Louer un conteneur (si > 2 m ³)	Recyclage
Déchets spéciaux : peinture, pesticides, cirages, batteries de voitures, extincteurs, tubes néon, ...	→ Parcs à conteneurs	Traitements respectueux de l'environnement
Amiante-ciment (« Eternit »): tôles ondulées, ardoises, tuyaux, ...	→ Parcs à conteneurs (dans sacs agréés achetés à la Commune) → Centres agréés (si grandes quantités, voir http://environnement.wallonie.be)	Mise en CET (décharge) spécifique
Bonbonnes de gaz	→ Magasins ou stations-service	Valorisation

Sont également exclus tous les déchets d'origine professionnelle et industrielle !

Collecte des sapins de Noël

Le lundi **09 janvier 2012** pour toute la Commune. Renseignements : Service Environnement de la Ville de Nivelles : 067 88 22 67 ou environnement@nivelles.be

Vos déchets n'ont pas été collectés ?

Si vous avez respecté les consignes et que vos déchets n'ont pas été collectés, contactez l'IBW (Intercommunale du Brabant wallon), sauf pour les sapins de Noël :

Tél. gratuit : **0800 49 057** E-mail : **valmat@ibw.be**

Pour tout renseignement complémentaire sur la gestion des déchets,

visitez le site internet de l'IBW : www.ibw.be